

L'ACTU' JURIDIQUE

Oubli de compresses : et de 10 ! Le compte est bon !

Cher(e)s Assuré(e)s,

Nous venons d'avoir un dixième oubli de compresse et l'année n'est pas finie !

Dans une épaule, dans un ventre, dans un curage, dans une loge de neuro-modulateur ou de thyroïdectomie, dans un vagin, après une cure de hernie, d'éventration, après une cure d'hydrocèle... le compte est bon !

Des petites compresses et une grande, des compresses marquées ou non, avec ou sans checklist...

Des petites chirurgies ou des grosses... tout est possible car la compresse est partout...

Tout, nous avons tout vu sur la compresse oubliée... dès le lendemain, ou des années après l'intervention...

Quelques conseils pour éviter cela :

- **dans la mesure du possible ne pas utiliser de petites compresses**
- **ne pas utiliser de compresse non marquée**
- **faire le compte de compresse en fin d'intervention, ou en cours d'intervention si le personnel change en salle, pour aller manger par exemple...**
- **se méfier des « *intérimaires* »**
- **attendre que l'on vous donne le compte pour indiquer votre nombre à vous**, car parfois le personnel en salle, timide et inquiet, préfère chuchoter « *le compte est bon* » plutôt que de risquer « *il en manque une* » qui peut déclencher de l'agacement, ou de la colère de l'opérateur...
- **en cas de perte de compresse réaliser scopie et ASP**, rechercher, insister puis informer le patient de l'incident et demander un scanner sans injection de sécurité (mais il faut des compresses marquées). Si tous les moyens sont mis en œuvre, « *la compresse oubliée qui vous accusera* » devient « *une compresse perdue qui vous disculpera* », si et seulement si vous respectez votre obligation de moyen de recherche de cette compresse.

La confraternité Médirisq s'installe progressivement partout, à vos côtés, pour vous accompagner et vous protéger de plus en plus nombreux.

Votre vigilance quotidienne fait la réussite de notre politique confraternelle et bienveillante.

Alors avec ou sans compresse, soyons tous ensemble vigilants car, avec l'erreur de côté, l'oubli de compresse est reconnu par la Cour de cassation comme **toujours de la responsabilité des opérateurs**.

A vos comptes, prêts, partez.

Bien confraternellement à tous,

Docteur Didier LEGEAIS

Directeur Général Médirisq